

Compte rendu du Conseil municipal du 20 janvier 2010

Présents (24) : M. Decolin, Mme Fontanier, MM. Pruvost, Jozeau, M Derkaloustian Mme Berségol, M. Caron, Mme Paisant, MM Éric Richard, Alain Richard, M Chebak, Mmes Dumortier, Duwer, M. Etcheverry, Mmes Bagur Piana-Borci, MM. Menveux, Lecaille, Mmes Lafortune, Le Gluher, MM. Delrue, Decombes, M. Dessoude et Mme Gibier

Absente ayant donné procuration (1) : Mme Antoine.

Absentes excusées (2) : Mmes Chiocchia et Déchamps.

Décisions municipales :

- Contrat passé avec le Cabinet *Infra Conseil* pour assurer la mission d'assistance à la programmation de l'aménagement de la place de l'Ange fixée à 8 372,00 €TTC ;
- Contrat passé avec la société *F.K.D. Production* pour l'animation de la soirée du personnel pour le prix de 750 €TTC ;
- Contrat passé avec la société *Clôture environnement* pour la clôture du stade pour le prix de 50 868,39 €TTC ;

Délibération 2010-01 : Rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer la rémunération des agents recenseurs de la façon suivante : 1,71 € brut par bulletin individuel, 1,13 € brut par feuille de logement, 30 € bruts pour une séance de formation et 550 € bruts pour le forfait du coordonnateur communal.

Délibération 2010-02 : Tarifs des activités scolaires et périscolaires (rapporteur : Anne-Marie Paisant).

Après un avis favorable, à l'unanimité, de la commission *Petite enfance affaires scolaires et périscolaires* qui s'est réunie le 14 janvier 2010, le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'actualisation des tarifs communaux pour les activités scolaires et périscolaires.

Délibération 2010-03 : Création d'un poste d'attaché principal (rapporteur : Alain Derkaloustian).

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de créer un poste d'attaché principal pour le recrutement de la nouvelle directrice générale des services.

Délibération 2010-04 : Contrat régional et départemental (rapporteur : M. le Maire)

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le programme définitif et l'estimation de chaque opération. Il s'engage à le réaliser dans les cinq années qui suivent la signature du contrat régional et départemental et à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien de ces équipements. Il s'engage, enfin, à ne pas commencer les travaux avant la notification du contrat. Le Conseil sollicite les aides du Conseil régional et du Conseil général dans le cadre du dispositif des contrats régionaux et départementaux.

Délibération 2010-05 : Solidarité Haïti (rapporteur : M. le Maire)

Parallèlement à l'Association des maires de France, qui appelle à un élan de solidarité pour Haïti, suscité par l'ampleur de la tragédie et qui propose de soutenir l'action des associations et ONG mobilisées pour venir au secours des victimes, le centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes a mis en place un fonds de concours ouvert aux collectivités qui souhaitent faire un don.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'effectuer un don de 300 € et précise que les crédits sont inscrits au budget.